

Titre

Mercredi 17 mars 2021

[TABLE RONDE] L'inscription des 115/SIAO dans les territoires

Accueils physiques ou services dématérialisés ? Comment concilier la proximité avec les publics à l'échelle d'un département ou d'une région ? La régionalisation du 115/SIAO permettrait-elle de mieux répondre aux demandes d'hébergement ?

Animateur

- **Gérald ROGER**, directeur SIAO, AFUS 16

Les intervenant.es

- **HERBAGE Elisa**, Coordinatrice, Maison de la Veille Sociale du Rhône
- **DELAPORTE Maxence**, Directeur Général Adjoint, Interlogement 93
- **ROSSIGNOL Hélène**, Directrice SIAO, ANEF 63
- **POTTIER Eva**, Cheffe de projet Observatoire et SIAO mobile, GCS SIAO 42
- **MAANANE Nadjat**, Ecoutante sociale 115, GCS SIAO 42

Synthèse

Cette table ronde recoupait deux sujets à travers l'inscription des 115/SIAO dans les territoires, à savoir celui du type d'accueil proposé par le SIAO (physique ou dématérialisé) et celui de l'échelle territoriale du SIAO (local, départemental et régional).

Dans sa première partie, la table ronde a donné l'occasion aux intervenant.es de présenter les organisations territoriales de leur SIAO avec la déconcentration du service par le biais d'antennes réparties sur le département, ou encore la mise en place d'un accueil physique au SIAO pour recevoir les ménages et enregistrer les demandes en appui du numéro d'urgence 115. Des organisations particulières mais qui à chaque fois permettent une meilleure prise en considération des besoins des publics et l'amélioration du recueil de la demande.

Dans sa seconde partie, les échanges ont porté sur l'échelle du SIAO sur un territoire et les freins inhérents à une interdépartementalisation de ce service, dont les impacts négatifs sur les ménages (droits sociaux et ressources, scolarisation, administration, etc.) semblent évidents. Le débat entre les intervenant.es a pu démontrer l'importance de l'implication des collectivités telles que les départements dans le cadre des expérimentations en cours, notamment avec les plateformes d'accompagnement et le Logement d'Abord, et la mise en difficulté de ses politiques si, demain, un de ses acteurs principaux, le SIAO, se voyait régionalisé. Enfin, ont pu être exposés les avantages de l'échelle départementale du SIAO puisque le pilotage de l'Etat est basé sur le même échelon, notamment avec le PDLHAPD.